

Communiqué de presse

🌟 **La nouvelle signalétique pour jeux vidéo, nommée Niveaux.org, vient d'être rendue publique au même titre qu'un documentaire d'enquête sur l'industrie du jeu vidéo qui explique la démarche.**

📄 Début 2019, en tant que citoyen et auto-éditeur de jeux vidéo, **j'ai effectué une demande d'homologation pour une signalétique pour jeux vidéo** conformément au décret n° 2015-1251 du 7 octobre 2015 portant définition des caractéristiques de la signalétique prévue par le deuxième alinéa de l'article 32 de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998. **L'homologation a été acceptée par les services du ministère de l'Intérieur.**

💡 Avant l'homologation de Niveaux.org, seul PEGI (<https://pegi.info/>) était homologué par le ministère de l'Intérieur. Cette démarche inédite montre la faiblesse d'un système basé sur l'auto-régulation et pourrait être une opportunité intéressante pour les développeur·euse·s indépendants souhaitant diffuser leur jeu en France.

😞 **Comment un simple citoyen peut faire homologuer une signalétique concurrente à PEGI ?** Le documentaire *Niveaux suivants* tente d'apporter des pistes. Dans ce documentaire de 55 minutes, vous lirez l'analyse de plusieurs personnalités dont des scientifiques avec un membre de l'Organisation Mondiale de la Santé à l'origine de la mise en place du « trouble du jeu vidéo » dans la classification des maladies mentales, de la responsable de l'éducation au numérique à la CNIL, d'un avocat ou encore des vidéastes de la chaîne UnDropDansLaMare.

➡ Découvrez la nouvelle signalétique disponible à cette adresse : <https://Niveaux.org>

▶ Visionnez le documentaire *Niveaux suivants* : <https://dav.li/NiveauxSuivants>

✉ Pour toute question, merci d'utiliser le formulaire disponible ici : <https://davidlibeau.fr/Contact>.

